

PREFACE

Ils ne sont pas nombreux, ceux qui savent qu'il put y avoir un lac au Séchey à la place, ou au milieu de celles-ci, des sagnes que l'on peut y découvrir, derrière le village, ou plutôt à l'orient de celui-ci. Mis à part bien sûr les botanistes qui connaissent les principes fondamentaux qui régissent la vie végétale et qui savent qu'un étang, un lac aussi, mais dans un temps infiniment plus long, sera toujours comblé un jour par l'accumulation des végétaux poussant sur ses rives et l'envahissant peu à peu pour aller vers son centre, comme aussi des plantes d'eau qui croissent à sa surface jusqu'à former un véritable tapis dont la traîtrise ne diminuera qu'avec la disparition progressive des eaux sous-jacentes.

Le Laytiret n'échappa pas à la règle. Son comblement, qui fut probablement lent au cours des siècles anciens, fut rapide dès le début du XVIIIe siècle, surtout que l'on commença à appliquer des programmes de drainage de plus en plus nombreux et efficaces. La carte Vallotton de 1709 que l'on trouvera plus loin, montre qu'au début de ce XVIIIe siècle, le lac était une réalité encore bien concrète. Tous les plans du XIXe siècle montrent par contre que le lac a disparu, ou qu'alors ce qu'il en reste n'est que peu de chose.

Auguste Piguet, encore lui une fois de plus, s'est penché avec attention sur l'histoire de ce petit lac dont il a retracé l'histoire dans les grandes lignes. Son texte, l'un des premiers qu'il ait écrit dans le domaine historique, fut destiné à la FAVJ où les lecteurs allaient pouvoir découvrir une plume avisée en matière d'histoire. Un

savant comme l'on n'en fait plus, apte à parler pour dire de tout avec le même bonheur. Certains lui ont reproché son style un peu rébarbatif. Ils n'y connaissent rien. Pour jouir de l'histoire, il faut faire abstraction d'une certaine facilité et trouver son plaisir même dans les faits apparemment anodins ou sans saveur particulière.

Nous nous permettons aujourd'hui de compléter ce texte par quelques notes supplémentaires ainsi que par les fragments d'une collection de cartes constituée en l'espace de près de vingt ans.

Le tout offrira ainsi, nous le croyons, une étude intéressante qui ne demandera naturellement qu'à être enrichie par tous les compléments que vous pourriez y apporter.

L'histoire n'est jamais close, elle reste vivante, sujet à corrections et à adjonctions.

Bonnes découvertes donc sur les traces de notre infatigable guide pour lequel aucun pan de notre histoire jamais ne fut négligeable. Dans quelles directions n'est-il jamais allé, je vous le demande ?

Les Charbonnières, en février 1999:

Renzo Inat

Le Laytiret ou lac du Séchey.

Le commissaire Abel Mayor établit, en date du 24 mai 1549, la liste des possessions souveraines « en la Vaulx du Lac de Joux ». Berne s'y attribuait entr'autres : le grand lac ; le lac Brunet ; le petit lac dit Layter ; plus un autre petit lac surnommé Laytiret, un marécage situé au « finage » des Charbonnières, entre le Brunet et le Layter, touchant certaine roche à orient, le chemin tendant des Charbonnières au Lieu à occident. (1)

L'autre petit lac en question, c'est, à n'en pas douter, le marais fangeux qui s'étale entre le village du Séchey et la crête de la Biolettaz.

Or, constatation importante, le Laytiret ne faisait pas partie du Domaine au temps des derniers abbés prémontrés. En 1526, le couvent de l'Abbaye déclarait siens : le grand lac, le Brunet et le Laytel, variante de Layter. Aucune mention n'est faite d'un troisième petit lac. (2).

Ce fut donc Berne qui, peu après la conquête, jugea bon de s'attribuer le borbier du Séchey. Tout porte à croire que celui-ci, moins asséché qu'aujourd'hui, donnait asile à de nombreux poissons. La tradition populaire rapporte en effet que la gent frétilante y prospéra longtemps, en dépit des eaux saumâtres. On capturait encore, il y a un siècle environ, des brochets de belle taille à l'orifice de certains trous fangeux. La couleur de ces poissons était, dit-on, sensiblement plus foncée que celle du brochet ordinaire. (3)

Si l'accaparement de ces lieux par Leurs Excellences contraria, au temps jadis, maint amateur de succulents morceaux, c'est grâce à lui que nous connaissons le nom primitif du quatrième de nos lacs.

Le terme Laytel désignait une pièce d'eau de peu d'étendue. Laytiret, diminutif du précédent, représentait quelque chose de plus petit encore, soit un lac minuscule, un étang. (*)

Selon toute vraisemblance, ce furent les Bénédictins du Lieu qui, tôt après leur installation dans le vallon, baptisèrent l'étang du Séchey. A cette époque, 5^m siècle environ, l'on avait évidemment affaire à un authentique petit lac. La transformation en marécage s'opéra lentement, au cours de longs siècles. Elle devait être assez avancée sous le régime savoyard, puisque les Prémontrés, jugeant l'étang de minime valeur, négligèrent de l'incorporer au Domaine.

Une mince couche végétale, vrai pont mouvant, se forma peu à peu à la surface de l'eau dormante. Il était fort dangereux de s'y aventurer. Un jeune imprudent, m'a-t-on raconté, y disparut un jour dans la fange. Le corps, pas plus que ceux des enlisés des dunes du Mont St Michel, ne put être retrouvé.

En 1600, le Laytiret faisait encore partie du Domaine de l'Etat de Berne; le terrier de cette date en fait foi. (*)

Enfin convaincus de la nonvaleur de ces fondrières, Messieurs de Berne finirent par y renoncer en faveur de la Commune du Lieu. Impossible d'établir la date précise de cette transaction. Nous la savons pourtant antérieure à

l'an 1685. Dès ce moment, nous disposons, en effet, des procès-verbaux du Conseil qui certainement auraient fait allusion à pareille cession. (6)

Devenue propriétaire du Laytiret, la Commune ne s'en est plus dessaisie. Bien entendu qu'en 1792, lors de la répartition des communaux entre les cinq hameaux, le Laytiret se vit attribué à la fraction du Séchey. (7) Peut-être le fut-il déjà lors des arrangements pris entre les hameaux en 1650 et 1706. (8) A d'autres le soin de consulter à ce sujet les archives particulières du Séchey.

Notre ex-petit lac constitue un seul bloc ca-

(1.) Terrier III, 2-3 ; Archives du Lieu.

(2) Terrier II, 52.

(3) Renseignement obligeamment communiqué par M. Paul-Auguste Golay, à la Tour.

(4) Jaccard ; Toponymie, 456-457.

(5) Terrier IV, 683 B.

(6) Lors de l'incendie 1691, le livre des procès-verbaux du Conseil (No V), heureusement entre les mains du greffier, échappa à la destruction. Le premier document qu'il renferme est daté du 15 novembre 1685.

(7) Compte des gouverneurs ; VII, 443 et 501.

(8) Procès-verbaux du Conseil ; V, 300-302.

dastral (9) ; mais il va de soi que, sans la mainmise de Berne, puis de la Commune sur ces lieux, les propriétaires des fonds riverains auraient de bonne heure procédé au lotissement du marécage.

La plus ancienne carte du Pays de Vaud, celle de Schepf (1578), fait preuve de trop de fantaisie pour qu'on en puisse tirer des indications sur l'état ancien de nos lacs. Le Laytoret n'y figure même pas, tandis que l'étang des Esserteys prend les proportions du lac Ter. Chose plus étonnante encore, le cartographe du XVI^m siècle, fait déverser le lac Ter dans le lac de Joux par un émissaire qui traverse la Côte des Epinettes.

En cas de sécheresse prolongée, l'on fut parfois heureux de recourir à l'eau du Laytoret pour abreuver le bétail des montagnes. L'occasion se présenta en 1706. Cette année là, il fit, nous apprend le verbal du 17 octobre, une si rude chaleur dès la St-Jean que la plupart des troupeaux se virent « d'obligation » de descendre. Même des bêtes de Bourgogne venaient se désaltérer au Séchey. (10).

(9) Renseignement dû à l'obligeance de M. A. Band, conservateur du Registre Foncier.

(10) Registre des procès-verbaux ; V, 308-309.

(A suivre).

FAVJ du 9.08.1928

Le Laytoret ou lac du Séchey.

Suite et fin.

Lors de la conquête bernoise, les rives vaseuses du Laytoret étaient encore vierges d'habitants, bien que les terrains avoisinants fussent défrichés et cultivés d'ancienne date. Crainte des maraudeurs, nombreux en ces temps troublés, les gens du Lieu ne se hasardaient guère à construire en dehors du village que protégeait

un corps de garde du haut de la Chaux. Une seule exception à signaler dans la région du Séchey : celle de la grange des Frasses, qui s'élevait en l'Essert Piguoz (forme primitive de Piguët.) (11)

Le plus ancien de nos Terriers permet de constater qu'au temps de la Savoie déjà, l'extension des défrichements devait avoir atteint tant qu'à peu près ses limites actuelles. Dès 1489, nous rencontrons dans les reconnaissances les noms de champs suivants : au Grand Séchey, aux Vy du Séchey, en la Chentriz du Séchey, en Cavaz Grisiz, en Praz Pourri, en la Saguiz Terraliaz, aux Esserteys, en Crullier, en l'Haut de Crullier, aux Greyets, aux Escrottes, à la Perreriz, aux Combes Rondes, en la Combaz d'Hauterèt, au Rondel, au Bugnon ou en Chaudaz Rayz, au Grand et au Petit Billiard, au Pré de Changillon, etc.

Il fallut la sécurité que seule peut assurer un gouvernement fort et énergique pour décider les bourgeois du Lieu à s'établir nombreux extra muros.

Pierre Meylan, dit Perrod, construisit un premier bâtiment au Séchey. Tôt après, permission lui fut octroyée d'y établir un four, ce, moyennant cense de 6 gros. Acte du 17 août 1544. (12)

La localité du Séchey se développa rapidement. Un demi siècle plus tard, en 1600, on y comptait 6 propriétaires de bâtiments, tous de même souche, de la branche des Meylan-Perrod. En 1607, ils étaient 9, qui s'entendirent pour construire un four commun. Cense 6 sols. (13)

Par la suite, un des Meylan établit une tannerie non loin de l'étang. Un document de 1678 la mentionne comme ruinée. (14) Le hameau eut bientôt son école, signalée pour la première fois, à ma connaissance, en 1689. (15) Une modeste chapelle vint à son tour donner au hameau une note pittoresque. Un verbal du Conseil des Douze daté du 8 juillet 1769, y fait allusion. (16)

Ce fut, comme au Séchey, peu avant le milieu du 16^{me} siècle, qu'un Meylan, Guillaume feu Nicod, édifia un bâtiment à orient du Laytiret, au lieu dit en Vy Forches. Il en prêta reconnaissance le 16 juin 1547. (17).

Vers 1600, les Viffourches comprenaient trois bâtiments, propriété des frères Siméon, Pierre et Jean Meylan. (18) Les maisons en question dominaient un grand mas de terre provenant de Guillaume Meylan, aïeul des frères prénommés, lui-même petit-fils de ce Claude Meylan qui fut acquéreur en 1490 de quatre seytorées au confluent du Brassus et de l'Orbe. (19) Selon toute vraisemblance, ce furent les Meylan des Viffourches qui léguèrent leur nom à la région, puis au faubourg du Crêt Meylan. (20)

* * *

Le nom de Laytiret ressemble fort à celui du modeste hameau comtois du Laitalet, commune de Chaux-Neuve; nombre de lecteurs en auront déjà fait la remarque. Il y eut chez nous mutation d'un ancien l en r, phénomène fréquent appelé rhotacisme; puis francisation du second e en i. Notre Laytiret ne serait ainsi qu'une

variante du comtois Laitolet. On en peut induire qu'il y avait, chez nos bons voisins d'Outre-Risoud, à une époque relativement récente, un étang dont la localité du Laitolet tira son nom.

A. P.

(11) Terrier I, p. 202.

Remarque : La grange et l'écurie (bugia) des Frasses avait disparu en 1526. On ne sait si elle fut incendiée ou tomba de vétusté. Voir reconnaissance de Pierre Piguët, feu Jean, feu Vaucher ; Terrier II, 165 B.

(12) Terrier III, 119 B. ; Terrier IV, 666-667.

(13) Terrier IV, 665-669.

(14) Procès-verbaux ; VI, feuille volante.

(15) Procès-verbaux ; V, 112-113 ; verbal du 14-1-1695.

(16) Procès-verbaux ; VI, feuille volante.

(17) Terrier III ; 168 B.

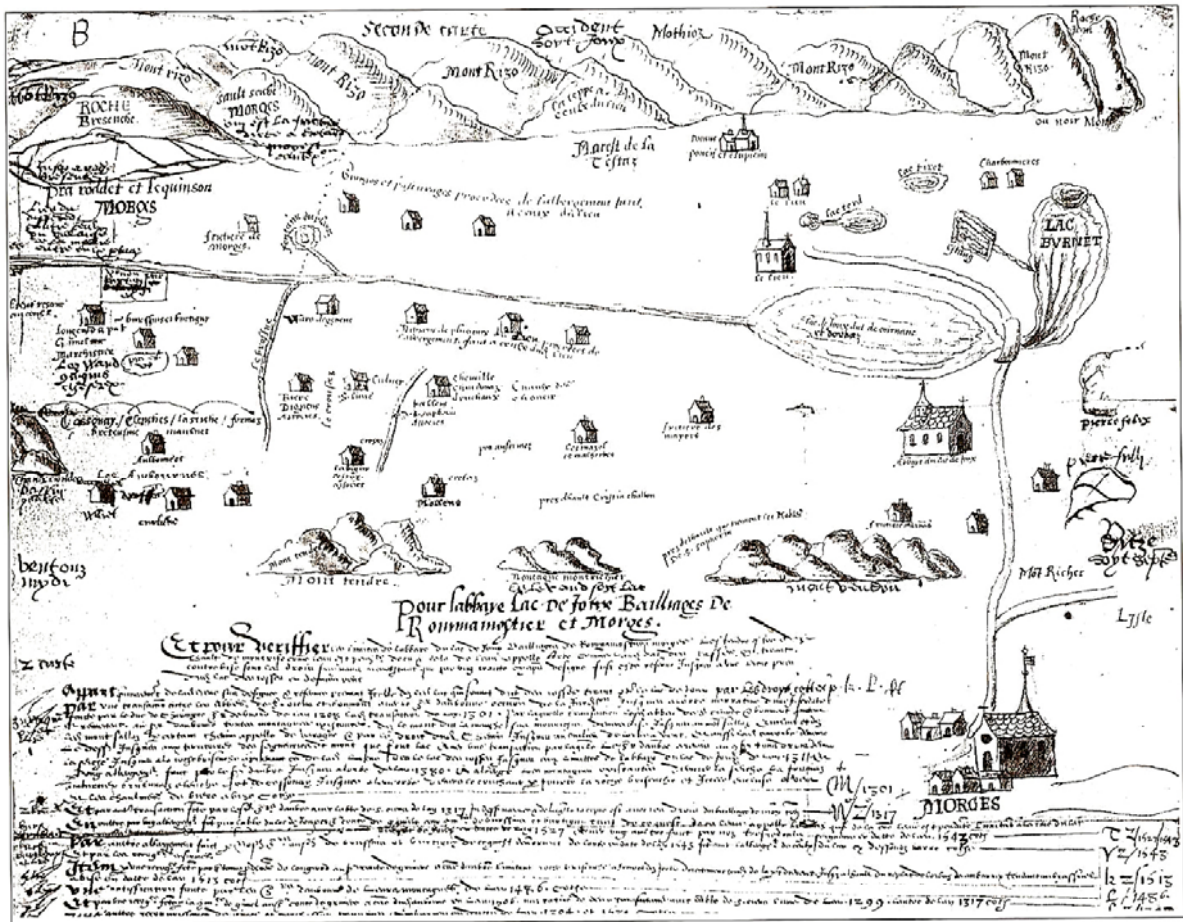
(18) Terrier IV ; 369 B.

(19) Feuille d'Avis de La Vallée du 24-5-1928.

(20) Suggestion obligeante de M. P.-A. Golay.

FAVJ du 16.08 1928

Le Laytiret par les cartes



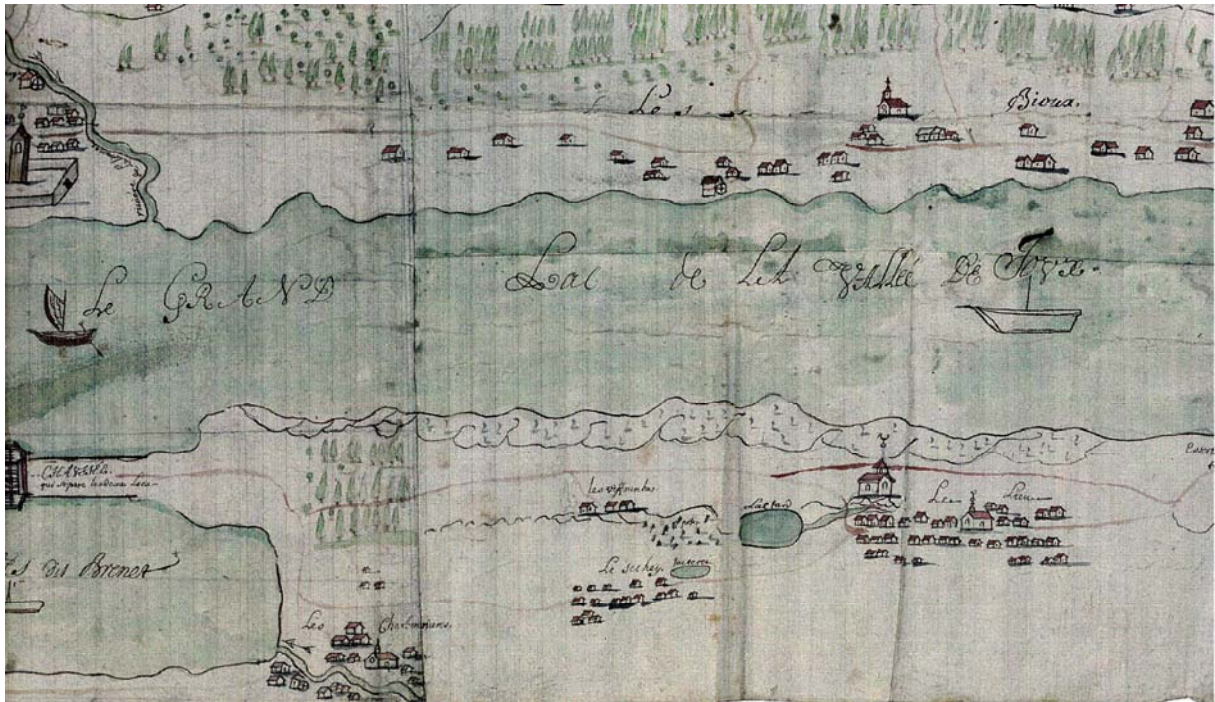
La plus ancienne carte de la Vallée, et la plus exceptionnelle.

Carte de la Vallée (ACV Bq2 1572). Présence du cartographe sur les lieux prouvée par les détails étonnants qu’il donne. Le Séchey, village naissant, n’est pas représenté. Présence de tous les points d’eau importants – mis à part la Lionne -. Pour le Lieu, lac Ter, Laytiret, lac Brenet avec l’entonnoir de Bonport, lac de Joux, étang de la Sagne avec son canal le joignant au lac Brenet. Pour que le cartographe ait dessiné le Laytiret qui n’existe sur aucune carte antérieure pour la simple raison que cette carte est la première connue, il a réellement fallu qu’il arpente notre région qu’il n’a certes dessinée que d’une manière grossière, mais avec néanmoins ce genre de détail surprenant pour l’époque.



Carte Schep de 1578. Donc réalisée à peu de distance de celle de 1572. Elle est beaucoup plus fantaisiste. Représentation du lac Ter. Cependant, si l'auteur par hasard aurait passé à la Vallée de Joux, ce qui n'est pas certain, il n'a rien décelé de sa réalité hydrographique, faisant se vider le lac Ter directement dans le lac de Joux. Prolongation de celui-ci sur un même plan par le lac Brenet. Un pont permet le passage sur le pont de la Goille. Les Villarches = les Viffourches. Le Chy = le Séchey qui est représenté ici par deux maisons. Il est curieux cependant que le village des Charbonnières, représenté quant à lui par quatre maisons, ne soit pas désigné. Il est vrai qu'on l'a fait pour la zone occupée par le village du Pont actuel. Présence du ruisseau de la Sagne et de l'entonnoir de Bonport, détails qui ne sont tout de même pas sans importance et qui dénotent tout de même une connaissance des lieux assez conséquente. Ce second cartographe serait-il monté lui aussi à la Vallée ?

De cette carte seront tirées en partie celle de Eiflispur Georgov, de 1595 environ, et celle de Scheuchzter, de beaucoup plus tardive, puisque de 1715, qui représente les mêmes éléments, et surtout cette même particularité d'un lac Ter se déversant directement dans le lac de Joux.



Carte Vallotton 1709 de (ACVaulion). Celle-ci montre clairement le Laytiret comme un petit lac parfaitement formé et dont les rives sont déterminées avec précision. La Vallée ici par contre, position cartographique assez peu courante, est vue de l'occident à l'orient, c'est-à-dire plaçant le Risoud en bas et le Mont-Tendre en haut. Pour le Laytiret, cette carte ne laisse donc supposer aucun comblement de cette gouille d'eau.



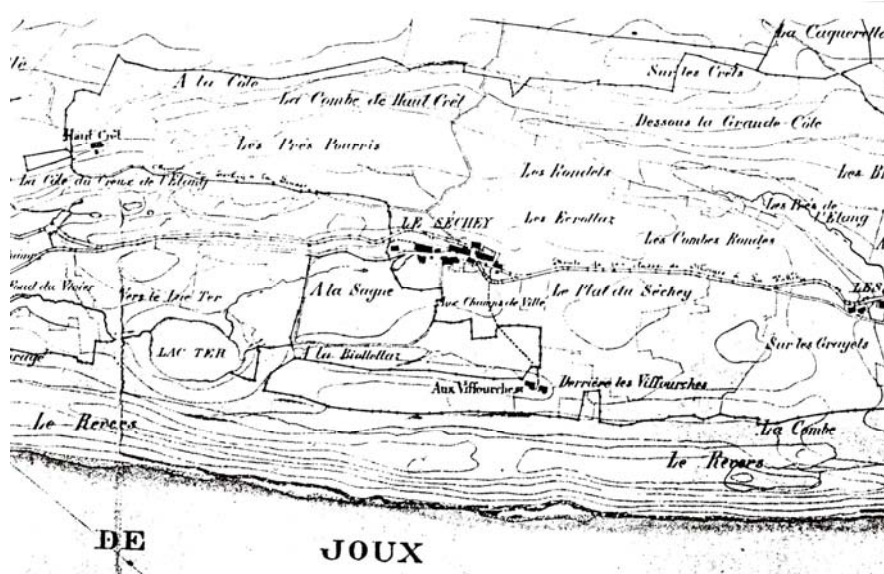
Carte Vallotton dite de Yale, de 1710 environ. Précisons tout d'abord que cette date approximative nous gêne quelque part et qu'il serait bon, en la comparant à la précédente, de pouvoir si réellement elle est postérieure. On pourrait le croire par deux éléments.

1o Le Laytirtet a des contours plus flous que sur la précédente. Donc ici le cartographe montre clairement que ce plan d'eau est déjà en comblement.

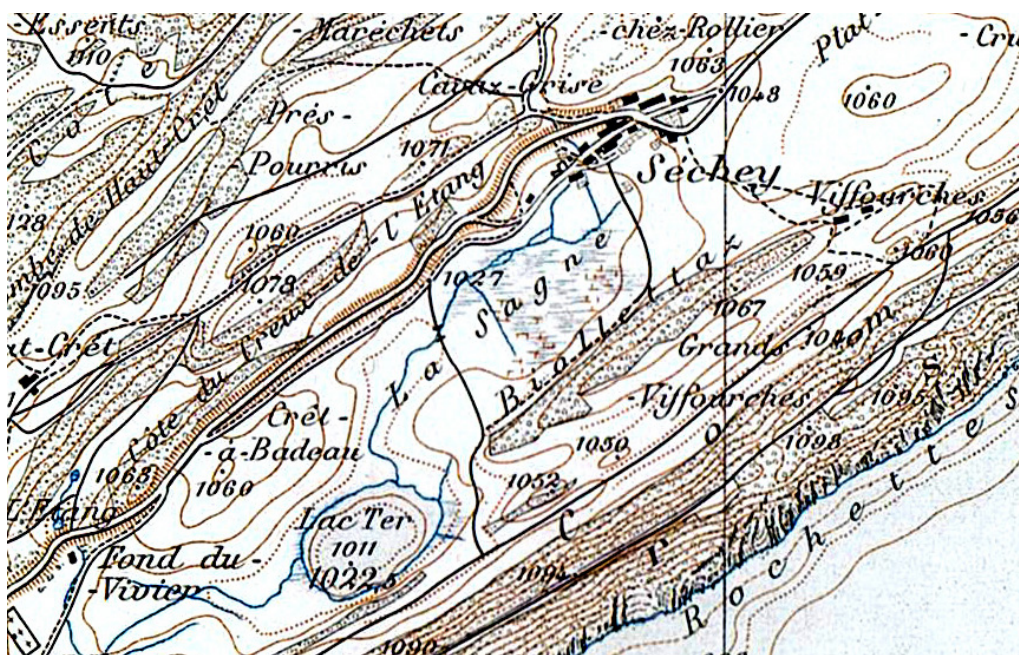
2o Il y a un clocheton au Séchey, élément architectural qui n'existe pas sur la carte précédente et qui put réellement avoir existé afin de pouvoir y placer la cloche de l'école.



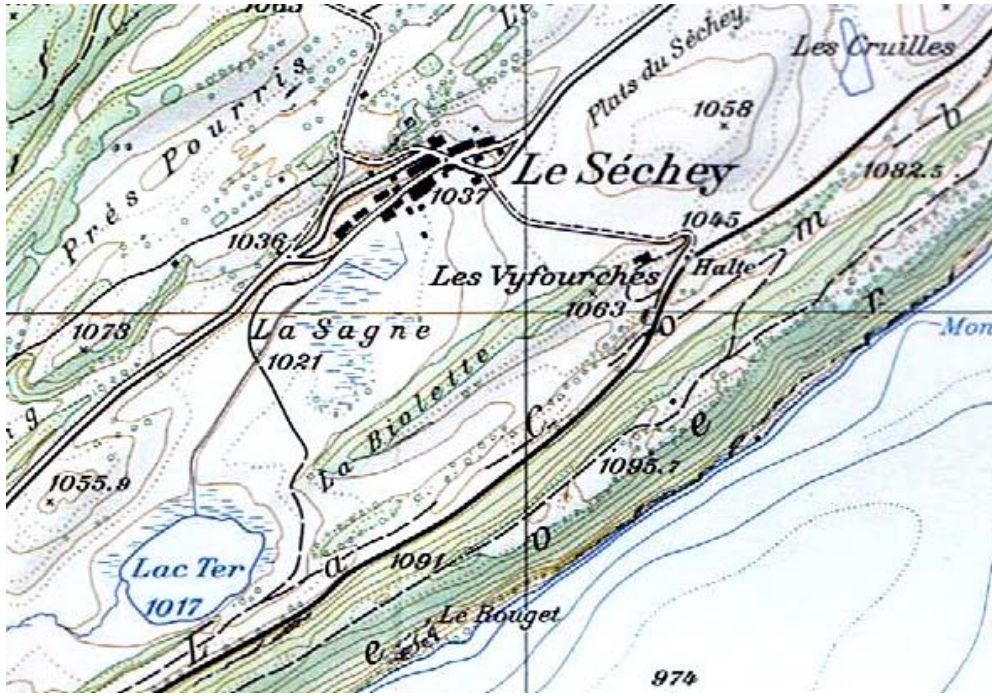
Carte Cavat de 1812-1814, ACV GC 1141/1. Médiocre reproduction noir/blanc alors que l'original est en couleur et reste d'une grande beauté. Le Laytiret a disparu, remplacé par des sagnes avec peut-être encore quelques zones de plan d'eau libre, mais de si peu d'importance qu'elles ne figurent pas sur ce plan. Il en est de même pour les plans cadastraux de base à partir desquels cette carte a été composée. Les sagnes du Séchey sont désignées ici sous le nom de Es Biolettes. Biolle = bouleau en ancien langage, cette appellation est donc parfaitement à sa place. Vaste zone marécageuse, milieu forcément acide, où les arbres en place ne peuvent qu'être des bouleaux, à la limite des sapins qui s'adaptent à tout. Notons encore que ce nom de Biolles aura aussi donné le nom au village des Bioux qui possédait de même de vastes zones marécageuses à proximité immédiate.



Carte du Lieu signée Rochat, de 1879 – ACV, GC 1142/2. Carte nettement moins artistique que la carte Cavat. Le Laytiret est englobé dans une surface dite à la Sagne. Plus trace aucune d’une zone marécageuse alors même que ces terrains restent mouillant et sont d’une utilisation incertaine et modérée.



Carte fédérale de 1892, révision partielle de 1899. Plus révélatrice de la situation que la précédente. La Sagne reste en grande partie à son état de marécage drainé par différents ruisseaux tous rassemblés en un bras unique pour s’écouler de manière libre vers le lac Ter. Ce ruisseau a été corrigé entre 1943 et 1948.



Carte fédérale de 1968. Il y a alors quelque vingt ans que le ruisseau du Séchey a été endigué. L'effet sur le paysage est purement négatif, longue saignée parmi les sagnes puis au travers des champs bordant le lac Ter.



LAC TER (Vallée de Joux)

*Cher Henri,
 Meille bons vœux pour la nouvelle
 ton affectueux année
 etc.*

DES ARTS, NYON - 485

L'évolution du Laytiret d'après les archives

En 1695 la commune du Lieu, dans le chapitre des amodiations, fait voir qu'elle loue les rognures – le terme prête à interrogation malgré qu'on le fréquente depuis des décennies : talus, terrains non cultivés en bordure des routes, des chemins ou en marge des terres cultivées et pâturées – du Séchey, celles-ci allant du Laytelet jusqu'au Crêt chez Rollier, en dessus du village. Quoiqu'il en soit, la région du Laytiret, devenue dans le langage populaire Lacteret, à deux pas du village du Séchey, reste en pleine possession de la commune qui la loue.

Ces mêmes archives du Lieu nous apprennent que le Lacteret fut amodié au Séchey le 4 janvier 1738. A charge à cette administration de la sous-louer par parcelle aux habitants intéressés. Ainsi lit-on dans les comptes du village¹ que le Lacteret a été loué 6 florins 9 sols, ce qui est une somme extrêmement modique, considérant que le Pré de Vers la Fontaine, il est vrai terrain de valeur nettement supérieure, a rapporté 53 florins.

Dud. Jour 4^e janvier 1738, la commune amodie ci-devant le Lacteret près du Séchey ; l'hameau du Séchey prie tous humblement les autres hameaux de dite commune de leur laisser led. Lacteret soit pour le pâturer ou pour en faire autrement ; les dits hameaux soit le Conseil leur laisse led. Lacteret en jouissance jusqu'au bon vouloir dud. Conseil et sans aucun préjudice qu'à l'avenir il se pourra toujours remettre comme ci-devant. Et au cas que la commune remette les pâturages communs ci-devant, comme il y a eu quelques petits frais l'année passée, il les paieront suivant leur promesse sur mes mains ; au moyen de quoi la chose leur est accordée jusqu'au bon vouloir dud. Conseil.

DM Lugrin²

Le Lacteret fut loué en plusieurs partie en 1770 où il rapporta la somme de 15 florins. D'où, semble-t-il, une légère amélioration de sa valeur fourragère, en supposant que la valeur de l'argent, en cet espace de quelque 25 ans n'avait que peu ou pas changé.

Cette même année on met des brochons entre les différentes parties du Layteret.

Ce terrain, tout maigrichon qu'il soit, fait partie désormais du patrimoine herbager du village et s'en occuper passe dans les mœurs et coutumes. Restant extrêmement mouvant de sol, des ponts sont nécessaires en certains endroits pour assurer le passage. Ceux-ci coûtent à construire et à entretenir. Ainsi en 1770 amène-t-on du bois de la Combe pour la reconstruction du pont de la

¹ AHS, NAI

² ACL, A2

Sagne. S'agirait-il finalement du seul pont existant en ces lieux qui permettrait par exemple de franchir le ruisseau principal, ou en existe-t-il d'autres ?

Les fosses d'irrigation du Lacteret s'entretiennent aussi. On le fait en corvées auxquelles chaque habitant est appelé. Au revidage de ces fosses, souventes fois on y boit du vin, on y mange du pain et du fromage. Ses sustenter fait aussi partie des mœurs. D'ailleurs, on le sait, il n'y a pas que le boulot !

En fait les archives du village regorgent de petits faits liés à l'entretien de cette zone par voie de creusements, de comblements aussi peut-être aux abords du village, de constructions de ponts.

Fin XVIII^e siècle, le nouveau partage des pâturages communs, par l'acte du 6 juillet 1792³, nous révèle les zones attribuées à chacun.

Pour le Séchey, en ce qui concerne notamment la zone en question :

5o Pl : 2 No 7, 296 toises 70 pieds, soit le Clos devant le Séchey, bon fond mais bonifié aux frais de ceux du Séchey.

6o La partie en commun à orient et bise du prédit clos, la plupart fort bon, le reste médiocre.

7o P : 2 : No 4, 6474 40 pieds, soit la Sagne, outre ce qui vient d'être indiqué, fort marécageux.

Pour les Charbonnières, dans la zone proche de la Biolettaz :

4o A la Sagne et la Biolettaz, paquier excellent et gazonné, une petite partie marécageuse.

C'est dans cette zone même que le village des Charbonnières racheta une fontaine au milieu du XVIII^e siècle, celle des Chantres. Petit dossier à consulter en finale de ce chapitre.

Toutes ces données n'offrent pas des éléments historiques fondamentaux pour expliquer la lente ou rapide – par drainage – transformation du Lacteret en marécages puis en sagnes. Cependant elles éclairent quelque peu l'histoire de cette zone tourbeuse qui demeure aujourd'hui l'une des caractéristiques esthétiques du village du Séchey.

Cette zone si belle l'automne nous avait convié à mettre sur papier notre admiration :

O mes sagnes jaunes et rousses, piquées de sapins qui ne poussent plus, traversées par des chemins immémoriaux cachés sous les herbes sèches, dans mon inguérissable mélancolie, par mes yeux qui pleurent de lointains passés, comme je vous aime. Vous êtes admirables dans votre beauté méconnue, au-delà des modes et du temps. Et ceux qui viendront après nous, si l'on vous a gardées

³ AHS, K17

telles que vous êtes aujourd'hui, alors ils vous aimeront à leur tour. Et vous ayant alors à leur tour sous les yeux, ils verront comme nous nous l'avons vu, passer sur vous ces saisons de pluie et de neige qui n'en finissent pas, mais aussi ces jours uniques de soleil et de lumière qui les font apparaître si belles.

Quelque peu romantique mais en fin de compte pas si mal !